

SYNDICAT FRANÇAIS DU LAOS (1892-1898)

Louis Léon THAREL, président

Né à Tôtes (Seine-Inférieure), le 2 juin 1841.

Marié avec Madeleine Roche qu'il perd avec l'un de ses deux fils dans le naufrage du Taormina entre Constantinople et Le Pirée le 21 septembre 1891.

Manufacturier à Paris

Sculpteur à ses heures perdues.

Secrétaire de la chambre syndicale des tissus

Président fondateur de la Société d'économie industrielle et commerciale (1888-1900),

Président du Syndicat du Haut-Bénito et de l'Afrique centrale

Administrateur de la [Société d'études pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla](#) (1892)

Fondateur du [Syndicat du Soudan français](#) (1889)

Président du [Syndicat français du Laos](#) (1892-1898)

Président de la [Compagnie française de l'Afrique centrale](#) (1893)

du Comité des amis de l'Éthiopie (1897),

etc.

Administrateur de la Société transformée du journal « Le Siècle » (1899)

Il fait faillite le 15 juin 1899 et disparaît de la circulation.

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (*JORF*, 1^{er} janvier 1892)

Décédé à Paris, le 19 novembre 1901.

LE COMMERCE FRANÇAIS AU LAOS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 octobre 1890)

Nous avons, dans ce journal, toujours défendu cette idée, que l'initiative privée donnait au point de vue financier, commercial et industriel, des résultats plus féconds que l'action gouvernementale. Il en est de même pour tout ce qui a trait au commerce colonial et à l'établissement de comptoirs dans les pays éloignés de la Métropole.

Notre passé colonial, il est vrai, ne pourrait guère servir, en France, d'exemple sur ce point. Toute l'histoire des compagnies de commerce, chez nous, s'est résumée depuis trois siècles en ces deux mots : insouciance et monopole. L'Angleterre a suivi, on le sait, une autre voie et sa Compagnie des Indes, composée au début de quelques marchands de la Cité seulement, est arrivée à établir dans l'Inde, on peut le dire, la domination commerciale de nos voisins ; et cela malgré les difficultés de toutes sortes provenant de l'incurable paresse des Hindous, de leurs préjugés religieux et des agitations politiques incessantes.

Nous possédons aussi, nous, en ces pays reculés, depuis quelques années, un vaste territoire habité par une population de race commerçante plus facile à civiliser « commercialement » que l'Inde peut-être : c'est le Tonkin et ses pays circumvoisins. La conquête de ce pays est faite ou à peu près aujourd'hui ; qu'on soit pour ou contre

cette expédition lointaine, on ne peut, à l'heure actuelle, qu'accepter le fait accompli et essayer de tirer le meilleur parti possible de notre nouvelle colonie.

On a déjà beaucoup parlé du Yunnan dont la richesse en produits est universellement reconnue, grand marché qu'il est urgent d'ouvrir à notre commerce, si nous ne voulons pas le voir envahir par d'autres plus audacieux que nous. Mais outre ce marché très varié, déjà connu, il en existe un autre qui, bien que moins important peut-être, doit attirer et a déjà attiré notre attention : c'est celui du Laos et des États Shans. Les principautés du Laos et des États Shans occupent le centre de la Péninsule. L'Annam, le Cambodge et le Siam n'exercent guère sur elles qu'une suzeraineté sans effet. Dans la situation où se trouvent placées ces principautés, elles peuvent être recherchées, au point de vue commercial, et par l'Angleterre qui occupe la Birmanie et possède au Sud les ports de Moulinein et de Bangkok, et par la France, à l'Est et au Sud-Est, qui tient en son pouvoir les ports de Hanoï, de Vinh et de Saïgon.

Les meilleures routes commerciales de l'Indo-Chine sont, comme on le sait, les fleuves : les Anglais ont le Mei-Nam qui coule du Nord au Sud ; nous avons le fleuve Rouge et le Mei-Kong. Or, ce pays de Laos, convoité comme marché par les Anglais, a attiré l'attention d'un groupe de commerçants parisiens. La « Société d'Economie industrielle et commerciale » a envoyé là-bas en éclaireur M. Paul Macé [Macey] pour y étudier sur place, et les voies de communication, et l'étendue des ressources qu'offre le Laos comme débouché au commerce français. Cette expédition, ou plutôt cette mission, n'avait pas excité beaucoup d'enthousiasme au début, car, déjà, une tentative de même nature, faite il y a quelques années, et qui avait coûté une somme assez considérable (200.000 fr.), n'avait pas abouti. M. Paul Macé a entrepris son voyage avec une somme beaucoup moins élevée : 40.000 fr., dont la plus grande partie avait été convertie en marchandises. M. Macé assura d'abord sa base d'opérations en établissant une représentation commerciale à Hanoï et à Saïgon, ports placés sous notre domination ; puis il pénétra dans l'intérieur de la Péninsule. De ce voyage, il a rapporté de favorables impressions et, de plus, l'assurance que le Laos, où il a déjà établi plusieurs comptoirs, se prêtera facilement aux échanges commerciaux. Son enquête énumère les produits de valeur des diverses régions qu'il a parcourues, tels que : cornes molles, peaux de buffle, cornes et peaux de bœufs, de cerfs, de fauves, etc., civette, benjoin, laque rouge, laque noire, soie en grège, ébène, santal, opium en boules, canne rotins, tabac en feuilles, ramie, etc., etc.

On a parlé aussi beaucoup de l'exploitation des mines de ces pays, qu'on dit très riches. Mais il ne faut pas oublier que les mines ne produisent généralement que des matières lourdes et que pour ces matières lourdes, il faut des transports à bon marché. Or, des voies de transport à bon marché, c'est-à-dire, ne demandant qu'un prix minime de transport, eu égard à l'augmentation du poids des marchandises, ne peuvent s'établir que là où le trafic général leur permet, par des recettes assez hautes, d'abaisser le tarif des marchandises lourdes. Les fleuves, ainsi que nous l'avons dit, seront les premières voies appropriables. Les Anglais déjà utilisent l'Iraouaddy et atteignent le Haut-Méikong par Mandalav.

La construction d'un chemin de fer qui aurait nécessairement à traverser des régions marécageuses et ensuite montagneuses, exigerait des travaux d'art considérables. Le projet de chemin de fer de Moulmein à Semaï conçu primitivement par le capitaine anglais Sprye n'a point, malgré les études de Mac-Leod et de M. Colqhoun, présenté les avantages que ses auteurs avaient cru y trouver. Ce projet est resté à l'état de projet, et d'un projet qu'on ne reprendra probablement pas de sitôt.

Les Anglais n'ont pas que ce seul obstacle ; leur route est barrée par les droits prélevés sur les marchandises par des douanes intérieures, et il faut de 70 à 75 jours pour se rendre de la côte en Yunnan.

Nous avons, nous, Français, l'avantage de posséder le Mei-Kong depuis son embouchure, et de plus. M. Pavie a indiqué une route bien plus directe de Hanoï à

Luang-Prabang. Cette seconde route peut tout au moins servir pendant l'époque où le Mei-Kong n'est pas navigable. Les sondages exécutés et les passes mieux étudiées prouvent que cette « route qui marche », comme disait Pascal, peut être utilisée pendant sept mois de l'année.

Mais pas d'emballement, pas de frais généraux jetés dès le début en pure perte dans des entreprises de travaux publics. Il faut, comme le légendaire colporteur, augmenter peu à peu la halle, créer des relations sûres, des entrepôts nombreux. Les Anglais ont reculé devant la prise d'assaut du commerce du Yunnan ; quoique nous soyons mieux placés qu'eux, travaillons comme l'a fait la Société d'Economie industrielle et commerciale à nous faire là-bas des clients; nous verrons après.

M. Paul Macey à Xieng-Hong
(*Le Siècle*, 9 juillet 1891)

Nous avons rappelé hier que la dernière lettre adressée par M. Paul Macey à M. Léon Tharel, l'honorable président du Syndicat du Haut-Laos, était datée de Muong-Saï ; nous pouvons mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs les parties essentielles de ce document qui confirme les heureux présages que nous tirions hier du succès remporté par notre vaillant ami. Voici sa lettre :

Muong-Saï, 1^{er} mars 1891.

J'ai reçu ici un courrier d'Europe, mais contenant seulement deux lettres de ma famille des 14 et 28 novembre et un journal du 2 avril dernier.

Comme je vous le faisais prévoir dans ma dernière lettre de Louang-Prabang, je voyage avec des commerçants chinois. Notre caravane commune se compose de 86 chevaux, mules ou mulets. Les Chinois retournent à Tali. Ils insistent pour que j'aille avec eux. Mais le manque de temps me fait remettre ce voyage à l'année prochaine : il est de la plus grande importance et indispensable pour amener les caravanes à prendre nos routes.

Nous tenons déjà un marché : Louang-Prabang; il faut aller à Tali, Yunnan, Ouei et Li-Kiang pour créer des relations. J'ai été, je vous l'avoue, bien tenté de faire ce voyage, d'aller à Tali, de gagner I-Chang et de là, par les vapeurs, traverser la Chine sur le Yang-Tsé-Kiang, et aller retrouver nos messageries maritimes à Chang-Haï. Mais il faut que je rentre en Europe. Vous pouvez annoncer que la première caravane commerciale franco-chinoise, forte de 86 bêtes de somme portant net cinq tonnes et demie de marchandises ou bagages, a quitté Louang-Prabang, le 21 février dernier, à destination de Kiang-Hong. C'est un fait qu'il est bon de constater en passant, d'autant plus que quand vous l'annoncerez, comme je n'ai plus que seize à dix-huit jours de route pour arriver à Kiang-Hong, j'aurai rempli le programme, et qu'il ne tiendrait qu'à la question de temps que je n'accomplisse le voyage complet avec la caravane chinoise en allant à Tali même, montrer des produits français venus par une route nouvelle, meilleure que toutes les autres.

Nous avons appris à Louang-Prabang, par un Laotien venant de Xieng-Sen, que cinquante Anglais et cent soldats anglais avaient quitté Xieng-Sen au commencement de février, allant attaquer Kiang-Hong (rive droite du Mékong). Nous savons, par renseignements, que les Lus et Chans sont décidés à se défendre.

Nous avons reçu le meilleur accueil sur notre route ; Lus, Kas, Yaos, Méos nous ont toujours bien reçus et ont été serviables. Ils savent que nous sommes des Phalangs-Sa (Français), et non des Enkrits (Anglais).

Nous sommes encore sur le territoire de Louang-Prabang que nous ne quitterons que dans trois jours. Mais nous sommes de fait au Muong-Lu, car ces populations sont fières et ne se laissent pas mener facilement par qui les gêne.

J'espère bien que notre voyage se continuera dans de bonnes conditions. La santé est toujours excellente et la fatigue n'a plus de prise sur moi. Nous marchons en moyenne six heures par jour. Notre nourriture se compose de riz, de poisson sec, quelquefois de porc et de poulet, le tout arrosé par l'eau claire du ruisseau. La seule douceur que nous ayons est le café, aiguisé d'une pointe d'alcool indigène de riz ; afin d'éviter de trop grandes dépenses de transport, nous avons laissé à Louang certains comestibles dont nous serons privés.

Je vais commencer ce matin le levé topographique de la route de Muong-Saï à Kiang-Hong.

UNE CATASTROPHE

[Naufrage du *Taormina* entre Constantinople et Athènes]
(*Le Siècle*, 14 septembre 1891)

.....
M. Tharel était pressé de rentrer pour recevoir dignement à Paris notre ami M. Paul Macey, correspondant du *Siècle* en Indo-Chine, arrivé justement avant-hier à Marseille de sa belle exploration dans le Haut-Laos. C'est M. Léon Tharel qui, en sa qualité de président de la Société d'économie industrielle et commerciale, avait organisé la mission Paul Macey en Indo-Chine.

Échos du *Matin*

(*Le Matin*, 7 décembre 1891)

Le banquet offert à M. Pavie, consul de France à Luang-Prabang (Tonkin), par la Société d'économie industrielle et commerciale, aura lieu, à l'hôtel Continental, le vendredi 11 décembre courant. M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a accepté la présidence de ce banquet, auquel sont invités également MM. Constans, Jules Roche et Étienne. La réunion a pour objet de fêter l'heureux succès de la mission dirigée par M. Pavie en remontant le cours du Mékong. Cette mission, à laquelle s'était associé, sous les auspices de la Société d'économie industrielle et commerciale, un délégué commercial, a reconnu de nouvelles voies mettant en communication le Tonkin avec le Haut-Laos et elle a répandu, par milliers, dans ces régions encore inexplorées, les emblèmes français et les échantillons de notre industrie.

CORRESPONDANCE

(*Le Matin*, 28 juillet 1892)

M. Léon Tharel, président du Syndicat du Haut-Laos, nous adresse la lettre suivante, en réponse à la lettre du prince Henri d'Orléans :

Paris, le 27 juillet 1892,

À MONSIEUR LE DIRECTEUR DU « MATIN »

Monsieur,

Je lis, dans votre numéro de ce jour, une lettre que M. Henri d'Orléans consacre à la question de nos relations commerciales avec le Haut-Laos. En ma qualité de président du Syndicat français du Laos, je ne saurais y répondre que par un mot : c'est que M. Henri d'Orléans ne possède pas les éléments nécessaires pour apprécier comme il convient cette question, car il n'a pas visité les régions qui sont plus particulièrement l'objet de nos efforts, et qu'il ne connaît pas les conditions particulières — je devrais dire personnelles — dans lesquelles se trouve la mission Macey. Si nos bons amis les Anglais n'étaient point là pour profiter des renseignements que pourrait leur fournir une discussion publique avec M. Henri d'Orléans, je n'hésiterais pas, à mon tour, à réfuter point par point la lettre que vous avez publiée mais l'expérience m'ayant appris qu'une polémique n'aurait pour résultat que de faire le jeu de nos rivaux, j'aime mieux me taire.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

L. Tharel.

SYNDICAT FRANÇAIS DU LAOS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 octobre 1892)

Les actionnaires du Syndicat français du Laos, société au capital de 200.000 fr., sont convoqués en première assemblée constitutive pour le vendredi 28 courant, à 3 h., à l'Hôtel Continental. Après la vérification des versements, ils auront à nommer un ou plusieurs commissaires à l'effet de faire un rapport à la deuxième assemblée sur la valeur des apports et les avantages stipulés au profit des administrateurs.



Coll. Serge Volper

SYNDICAT FRANÇAIS DU LAOS
Société anonyme au capital de 200.000 fr.
divisé en 400 actions de 500 fr. chacune
Statuts déposés chez M^e Lefebvre, notaire à Paris

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social : 26, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

PART DE FONDATEUR NOMINATIVE
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
à M. L. Tharel demeurant à Paris
Un administrateur : P. Kinsbourg
Le président : L. Tharel
Société constituée le 4 novembre 1892
Imprimerie de Charles Skipper & East

SYNDICAT FRANÇAIS DU LAOS
Société anonyme au capital de deux cent mille francs
Siège social, 26, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

Constitution
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 novembre 1892)
(Le Journal des chemins de fer, 26 novembre 1892, p. 801)

Cette société a pour fondateur M. Léon Tharel, manufacturier, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 26.

Elle a pour objet de faire pour elle-même ou pour le compte de tiers des affaires d'importation et d'exportation, des opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières.

Le fonds social est fixé à deux cent mille francs divisé en quatre cents actions de cinq cent francs chacune.

Trois cent cinquante de ces actions entièrement libérées seront attribuées à M. Tharel, en représentation d'une partie de ses apports.

Les cinquante autres actions sont entièrement souscrites. Il est en outre attribué à M. Tharel une part de quinze pour cent dans les bénéfices après les autres prélèvements.

Ces quinze pour cent seront représentés par des parts de fondateur créées au nombre de cent.

La durée de la société est fixée à vingt-cinq ans.

Ont été nommés administrateurs pour trois ans : MM. Tharel, Suilliot ¹, Ducret ², Hartmann ³, Pra ⁴, Bunau-Varilla ⁵, Rueff ⁶, Prince ⁷, Estieu ⁸ et Kinsbourg ⁹.

Acte déposé chez M^e Lefebvre, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches* du 10 novembre 1892.

¹ Hippolyte Suilliot (Blois, 1838-Paris, 1900) : fabricant de produits chimiques 21, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie à Paris. Membre fondateur de la Société d'économie industrielle et commerciale (1888). Actionnaire du Syndicat français du haut Benito et de l'Afrique centrale (1890), administrateur du Syndicat du Soudan français (1892) et de la Compagnie française de l'Afrique centrale (1893). Officier de la Légion d'honneur : vice-président de la chambre de commerce de Paris. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Président de la chambre syndicale des produits chimiques de Paris (*JORF*, 11 octobre 1897).

² Jean-Baptiste-Léon Ducret (Saint-Dizier, 184-Paris, 1897) : chevalier de la Légion d'honneur du 19 septembre 1885 comme directeur de l'Exposition du travail au palais de l'Industrie. Vice-président de la Société d'économie industrielle et commerciale, administrateur du Syndicat du Soudan français.

³ Louis Georges Hartmann (1847-1940) : à la tête d'une distillerie de liqueurs et spiritueux employant 200 à 300 personnes 34, rue Renard à Paris. Membre fondateur de la Société d'économie industrielle et commerciale (1888), administrateur du Syndicat du Soudan français (1892). Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 15 décembre 1900). Voyage en Chine (1901). Administrateur de la Société de la Distillation française (1902). Auteur d'une importante collection de documents sur l'histoire de Paris en son château de Conflans. Vice-président de la commission du Vieux-Paris.

⁴ Claude Marie Pra : né le 9 août 1835 à Bayonne. Membre de la Société d'économie industrielle et commerciale (1888). Chevalier de la Légion d'honneur du 29 octobre 1889 comme membre du jury représentant l'exposition du Brésil à l'Exposition universelle de 1889. Président de la chambre syndicale des négociants-commissionnaires et exportateurs (1890-1893). Escrimeur. Décédé en 1898.

⁵ Maurice Bunau-Varilla : propriétaire du grand quotidien *Le Matin*, membre fondateur de la Société d'économie industrielle et commerciale.

⁶ Jules Rueff (1853-1907) : fondateur des [Messageries fluviales de Cochinchine](#) (1881). Membre de la Société d'économie industrielle et commerciale.

⁷ [Amédée Prince](#) (1845-1915) : régisseur publicitaire et négociant commissionnaire à Paris.

⁸ Joseph Adrien Maurice Estieu (Paris, 1856-Paris, 1910) : chef de la Manufacture universelle de biscuits Georges, 209, rue Saint-Denis à Courbevoie, et associé de la Distillerie G. Hartmann & Cie à Paris. Trésorier du Comité français des expositions à l'étranger et de la Société d'économie industrielle et commerciale. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 février 1898.

⁹ Paul Kinsbourg (Remiremont, 1841-Paris, 1922) : négociant en tissus à Paris, il prend la suite de son beau-père, Max Cremitz. Membre, puis président (1900) de la Société d'économie industrielle et commerciale. Actionnaire du Syndicat français du haut Benito et de l'Afrique centrale (1890), puis du Syndicat du Soudan français (1892). Créateur d'un comptoir à Ta-Tsien-Lou, à l'est du Thibet (*Le Soleil*, 22 juillet 1906). Remarié en 1919 à M^{lle} Louise Péraux-La Roche. Vers cette époque, il cède son fonds de commerce 64, rue de Cléry, à André Libmann.

AU JOUR LE JOUR
UN COLONISATEUR
par Martin Laya
(*Le Figaro*, 2 août 1893)

Il y a quelques années, sous l'instigation de Jules Ferry, M. Léon Tharel, l'un de nos manufacturiers les plus actifs, a créé, avec l'aide de plusieurs industriels, ses collègues, une société à laquelle l'avenir réserve sans aucun doute un très grand rôle : c'est la Société d'économie industrielle et commerciale [...].

La Société d'économie a créé des syndicats ayant pour but d'occuper nos colonies, de les faire habiter et d'ouvrir des marchés le long de leurs frontières.

Quatre syndicats ont été ainsi organisés, qui fonctionnent régulièrement et qui ont ouvert des comptoirs où se vendent des marchandises exclusivement françaises.

Ce sont :

Le Syndicat français du Laos, ayant quatre comptoirs le long du Mékong, à Bassac, à Houten, à Luang Prabang et à Xien Hong ;

.....

CHRONIQUE LOCALE
Le syndicat français indochinois
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1895)

M. Rochet, agent du Syndicat français du Haut-Laos, est arrivé à Bangkok par le *Mékong*. Il compte se rendre à Luang-Prabang par la vallée du Ménam.

NÉCROLOGIE
Léon Ducret
(*Le Siècle*, 5 février 1897)

Hier à midi ont eu lieu, à la Trinité, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. Léon Ducret, ancien président du Syndicat des industries diverses, vice-président de la Société d'économie industrielle et commerciale, membre du Comité consultatif des chemins de fer. Le deuil était conduit par son frère et par M. Gariel et M. Dumay, directeur des cultes, ses beaux-frères.

.....

SYNDICAT FRANÇAIS DU LAOS
Dissolution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juillet 1898)
(*La Dépêche coloniale*, 6 août 1898, p. 3)

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société le Syndicat français du Laos, tenue le 10 juin 1898 à l'Hôtel Continental, il appert que les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration, prononce la dissolution, à la date dudit jour, 10 juin 1898, de ladite société anonyme dénommée « Syndicat français du Laos », au capital de 200.000 francs, entièrement libéré, ayant eu pour objet de faire pour elle-même ou pour compte de tiers, des affaires d'importation et d'exportation, des opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières avec siège à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 26, ci-devant, et actuellement rue de Provence, 34, et ce, pour une durée de vingt-cinq ans. L'assemblée générale nomme le conseil d'administration en fonction en qualité de liquidateur de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus.

Deuxième résolution. — Les liquidateurs sont dès à présent autorisés expressément à apporter la situation active et passive de la liquidation à la société anonyme le [Syndicat du Soudan français](#), moyennant une somme que l'assemblée fixe à forfait à 120.000 francs, représentés par 1.200 actions de 100 francs, complètement libérées, lesquelles actions seront libérées au prorata du droit de chaque actionnaire, lorsque la répartition pourra être faite, après les deux années de l'inaliénabilité, prévues par la loi du 1^{er} août 1893. — *Gazette des tribunaux*, 10/7/1898.

LE HAUT LAOS
SA SITUATION ÉCONOMIQUE
par M. le Dr Lefèvre, médecin des colonies
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} septembre 1899)

.....

Si donc nous voulons lutter avec l'étranger et donner à notre commerce la place prépondérante qu'il doit tenir sur les marchés du Haut Laos, il faut nous résigner à vendre bon marché, et surtout à vendre des articles qui soient dans le goût des habitants. MM. Macey et Champenois, agents du Syndicat français du Haut-Laos, avaient bien compris cette idée, lorsqu'ils demandaient aux manufacturiers de France de leur fabriquer des étoffes de la dimension et de la qualité en usage courant au Haut Laos. Malheureusement, ils se buttèrent à la routine. Les manufacturiers leur répondirent : « Nous ne pouvons pas changer les dimensions de nos métiers... Nos maisons ne fournissent pas de camelote. Nous tenons à notre réputation avant tout. » Eh ! qu'importe ! Évidemment, les articles à bon marché ne seront pas de première qualité, pas plus que ne le sont les articles anglais ou allemands vendus là-bas. Mais il faut bien nous pénétrer de cette idée que le Laotien en général est pauvre, qu'il vit avec deux sous français par jour, qu'il est paresseux, et surtout qu'il n'a pas de besoins.

LE PAYS DE LUANG-PRABANG
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1900)

Cette ville, écrit M. le lieutenant Ibos dans *Les Droits de la France au Siam* ¹⁰, capitale d'une principauté laotienne, est au sommet de l'angle très aigu décrit par le fleuve contournant le contrefort oriental du Doi-Luang, et au débouché de trois vallées qui ouvrent de précaires communications avec le Tonkin et l'Annam, avec les bassins du Song-Cau et de la rivière Noire. Cette situation en fait le lieu d'échanges le plus important du Haut-Laos, après Xiêng Sen et Nong Kay. Elle a eu, pendant longtemps, une réputation légendaire. Mgr Pallegoix lui attribuait une population de

¹⁰ Voir *Revue indo-chinoise*.

70.000 habitants. Il est douteux qu'elle les ait jamais eus, car rien n'y témoigne d'une ancienne prospérité, maintenant disparue. Aujourd'hui, 6.000 Laotiens, Taïs, Khas et Chinois sont groupés autour du Kao-Chom Pu-Si, petite colline dominant la rive gauche du fleuve dans des maisons en teck ou en paillotes, au milieu de jardins qui bordent les rues tracées à angle droit.

Dès 1889, nous y avons un vice-consul ; le premier en fonctions fut M. Pavie. Il profita de son séjour pour réunir sur la région des renseignements très intéressants, complétés par son successeur M. Masse, et par les nombreux voyageurs anglais ou français, par les missions géographiques et les commissions de délimitation qui ont parcouru le pays. Dans son ouvrage « Au Laos », le docteur Lefèvre a réuni ses observations personnelles à celles de ses devanciers et fait connaître la valeur de Luang-Prabang que le colonel Tournier qualifie de « Porte du Laos ». Depuis 1893, la partie du royaume située sur la gauche du Mékong est comprise dans la division administrative du Haut-Laos ; la capitale a longtemps été la résidence d'un commandant supérieur, dont l'autorité s'étendait depuis les frontières de Chine jusqu'à Patchoum.

Les rapports officiels français lui promettent un brillant avenir. Ces hypothèses optimistes se réaliseront lorsqu'elle possédera tout ce qui lui manque, c'est-à-dire : des communications économiques rapides et sûres avec un port français, des travailleurs et des colons. Actuellement, Luang-Prabang est, par le Mékong, à 25 jours de Saïgon ; il en faut de 40 à 50 pour remonter le fleuve ; la route postale par Hanoï, la rivière Noire et la N'Ou, quoique moins longue, est difficile et dangereuse ; il y a beaucoup à faire pour améliorer les voies fluviales ou terrestres, et malgré les efforts de la Compagnie des Messageries de Cochinchine, Bangkok paraît devoir rester, longtemps encore, le principal débouché du Haut-Laos. L'indolence invétérée des populations s'oppose, en outre, au développement commercial de la région, rend provisoirement inutiles de plus grands sacrifices de la part du gouvernement et ne favorise pas les tentatives des compagnies de colonisation qui trouveront dans nos possessions du Tonkin et dans les provinces chinoises qui les bordent des champs d'action plus promptement rémunérateurs. L'indigène de Luang-Prabang est, en effet, le type le plus accompli de la famille laotienne : plus ou moins joueur et pirate, doué d'un instinct artistique rudimentaire, libertin satisfait de son sort et parfaitement incapable d'améliorer, par un travail soutenu, les conditions de son existence.

Les femmes sont jolies et de mœurs moins rigides qu'à Xieng Mai, Muong Nan et Oubon ; les hommes paresseux, fumeurs d'opium, courent volontiers les risques d'une navigation dangereuse sur le Mékong et la Nam-Ou pour aller acheter du riz chez les peuplades khias des montagnes ou pour conduire les convois des commerçants européens et chinois, mais ne cultivent pas les plaines qui s'étendent autour de la ville ou qui sont situées derrière les collines basses bordant la rive opposée.

[Puérilité des agents du Syndicat français du Laos]

Aussi, les agents du Syndicat français du Laos établis à Luang-Prabang depuis 1893 n'obtiennent pas les résultats que leur activité devait faire espérer ; en vain, ont-ils répandu dans le pays des petits pavillons tricolores portant l'inscription « Vive la France » ; ces manœuvres puériles ne pourront prévaloir contre la concurrence chinoise inspirée par un grand sens pratique, une longue expérience des mœurs indigènes.

Un colon français tente avec succès, depuis un an, aux environs de la ville, la culture du pavot afin de fournir à la Cochinchine l'opium qu'elle achète aux Indes ; mais cette tentative isolée ne peut donner des conclusions décisives ; toute grande entreprise industrielle, agricole ou commerciale devra recruter à l'extérieur la main-d'œuvre nécessaire. L'exploitation européenne du Laos par les Laotiens paraît être une utopie.

Le roi de Luang-Prabang, à qui le gouvernement siamois donnait seulement le titre princier de Chau Hluang, étend, en principe, sa domination sur les deux rives du fleuve ; mais, depuis les événements de 1893, il est dépossédé de la partie de ses États comprise

entre le Mékong et le pays de Nam. Le nombre de ses sujets, qui s'élevait à 90.000 environ, a, par suite, quelque peu diminué ; son influence politique est, elle-même, très faible. Toutefois, la situation actuel lui fait accomplir des prodiges de diplomatie. Les vagues milices laotiennes qui ont remplacé le faible et misérable détachement d'infanterie de marine formant d'abord la garnison de la ville, ne lui donnent pas une haute idée de notre puissance, malgré la présence des canonnières à l'ancre dans le fleuve. Il entretient avec l'autorité française les plus cordiales relations, et cherche en même temps à se préserver à Bangkok contre un retour, qu'il croit possible, de la domination siamoise. Malgré le soin que nous prenons de rehausser son prestige et qui contraste avec le sans-çon méprisant des commissaires royaux, malgré les embellissements de sa capitale, conséquence immédiate de l'occupation française, l'émancipation des esclaves, l'augmentation des impôts, les nouveaux procédés de l'administration, la construction de télégraphes lui donnent de sourdes inquiétudes et de mélancoliques regrets.

Suite :
[Syndicat du Soudan français.](#)